

# Échecs : Championnat individuel de l'Ain – Toutes catégories

## Règlement intérieur du tournoi

Mise à jour en janvier 2023

### ARTICLE 1 : Généralités :

Le Comité Ain Échecs organise chaque saison le championnat de l'Ain toutes catégories.

Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés A dans l'un des clubs du département de l'Ain. Il est réservé aux joueurs ayant un classement ELO FIDE inférieur ou égale à **2300** ainsi qu'aux joueurs non-classés.

### ARTICLE 2 : Organisation du tournoi, inscriptions et prix :

Le tournoi se compose d'un seul open qui regroupe tous les joueurs inscrits.

**Ce tournoi est offert par le CDJE01 à ses licenciés.** Il n'y a donc pas de droit d'inscription, ni de prix en argent (des inscriptions pour des tournois se déroulant dans l'Ain pourront être offertes aux premiers).

### ARTICLE 3 : Règlements utilisés :

**Les règles du jeu** sont celles de la Fédération International Des Échecs (version en vigueur).

**La cadence** est de 60 minutes + 30 secondes par coup.

**Les appariements** se feront au système Suisse intégrale (sans aucune protection ni accélération). C04 FIDE.

**Le tournoi est homologué** et il est donc comptabilisé pour les classements ELO FIDE.

**Les parties ne seront pas comptabilisées pour le classement FIDE au fur et à mesure, mais elles seront toutes comptabilisées à la date dernière ronde du tournoi, avec les classements des joueurs à cette date.**

### ARTICLE 4 : Classement et départages :

Le **classement** se fait selon les points de partie.

Le **départage** des ex æquo éventuels est : Performance.

### ARTICLE 5 : Dates, Lieu et Horaires :

Le championnat se déroule sur 4 samedis après-midi au cours de la saison, avec 2 rondes par journée de compétition.

→ Horaires des rondes impaires (Rondes 1, 3, 5 et 7) : **13h30**.

→ Horaires des rondes paires (Rondes 2, 4, 6 et 8) : **Dès que possible après la fin de la ronde impaire précédente** (environ 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde impaire précédente).

**Les dates et les lieux des journées de compétition sont communiqués sur le site du Comité Ain Échecs :**  
<http://comiteainechecs.kalisport.com>

### ARTICLE 6 : Joueurs ne participants pas à toutes les rondes :

**Les joueurs souhaitant participer à la première ronde doivent se présenter au directeur du tournoi au moins 10 minutes avant celle-ci.**

Les joueurs désirant entrer en cours de tournoi doivent se présenter au moins 10 minutes avant la ronde à laquelle ils souhaitent participer.

**En prévenant à l'avance**, les joueurs peuvent louper une ou plusieurs journées ou rondes.

**ATTENTION :**

**Un joueur loupant une ronde après avoir participé à une ronde précédente du championnat sans avoir prévenu le directeur du tournoi et sans raison valable pour un forfait de dernière minute sera :**

- Exclu du tournoi.
- Suspendu de **compétition** pour une durée de 3 mois. (conformément au RI de la DNA).
- Exclu du championnat individuel de l'Ain de la saison suivante.

**Les coordonnées du directeur du tournoi se trouvent dans l'article 7 de ce présent règlement.**

**Bonus :** Un joueur absent lors d'une journée (2 rondes) pourra bénéficier d'un point de bonus (ou un demi-point s'il manque une seule ronde). **Le joueur désirant avoir ce bonus lors de ronde non jouée doit le demander à l'arbitre du tournoi. Pas défaut une absence ne rapporte pas de point.** Le bonus maximum est d'un point pour l'ensemble du tournoi. Il n'y a pas de point bonus possible lors de la dernière journée (les 2 dernières rondes).

### ARTICLE 7 : Direction du tournoi

**Le directeur du tournoi est l'arbitre principal :** Sylvain Wlassewitch, Arbitre FIDE

**L'organisation** est représentée par Gérard HERNANDEZ, responsable des compétitions au Comité Ain Échecs.

**Coordonnées du directeur du tournoi :** [wlassewi@yahoo.fr](mailto:wlassewi@yahoo.fr) – 06.76.51.21.21.

### ARTICLE 8 : Résultats et acceptation du règlement :

**A l'issue de la partie, les joueurs doivent laisser l'original de leur feuille partie à la table de l'arbitre.**

En l'absence de résultat, l'arbitre pourra considérer les 2 joueurs comme ayant perdu.

L'inscription au championnat de l'Ain individuel **implique l'acceptation** du présent règlement intérieur.